

L'incroyable Noël

POUR TOUT REABONNEMENT
— 15 JOURS —
OFFERTS*
A TOUT CANAL+

22 22 65 65
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SECON VOTRE OPERATEUR FINE OU MOBILE)
f CANAL+ TOGO

LES BOUQUETS
CANAL+

*Offre valable du 21/11/2019 au 31/12/2019 pour tout réabonnement. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre distributeur agréé.

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 124 du jeudi 12 décembre 2019 / Prix : 250 F CFA

COMMERCE

16^{ème} FIL :
Bilan d'une
réussite !

P. 3

FÉDÉRATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

P. 3

Les jeux sont ouverts



NATIONAL

Concurrence
au Togo :
L'analyse de
l'ATC

P. 4

AGRICULTURE

Agadir :
capitale de
l'Arganier

P. 2

1^{ER} DÉCEMBRE

Dépistage
volontaire et
sensibilisation
à SOGEA
SATOM Togo

P. 4

L'incroyable Noël

DECODEUR HD
5000 FCFA*
~~10 000~~ FCFA
+ INSTALLATION OFFERTE**

22 22 65 65
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE
SECON VOTRE OPERATEUR FINE OU MOBILE)
f CANAL+ TOGO

LES BOUQUETS
CANAL+

*Offre valable du 21/11/2019 au 31/12/2019 pour tout réabonnement. Bénéficiez de la formule TOUT CANAL+ offerte pendant 15 jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre distributeur agréé.

MAROC

Agadir : capitale de l'Arganier

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Aziz Akhannouch, a présidé le 9 décembre 2019 à Agadir, la cérémonie d'ouverture des travaux de la 5ème édition du Congrès International de l'Arganier placée sous le thème « Capital naturel de l'arganeraie : valeur et valorisation », avec la participation de chercheurs et académiciens nationaux et internationaux et des acteurs économiques qui s'intéressent aux différents aspects liés au secteur de l'arganier.

Cet événement a également connu la présence du Wali de la Région Souss-Massa, du directeur général de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), du président de la Fédération Interprofessionnelle de la Filière de l'Argane (FIFARGANE), de la représentante de la FAO au Maroc, et du directeur résident de la coopération internationale allemande (GIZ) au Maroc.

Le congrès est organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, par l'ANDZOA, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la GIZ.

Ce rendez-vous biennuel est couronné en sa 5ème édition par la 1ère édition du Salon international de l'arganier qui vise le partage des connaissances scientifiques et techniques entre les chercheurs nationaux et internationaux, les gestionnaires forestiers, les acteurs économiques et les institutions de développement. C'est l'occasion de communiquer et de capitaliser autour des résultats et acquis de la recherche scientifique sur l'arganeraie et l'arganier et faire le point sur des initiatives et approches actuelles en matière d'évaluation et de valorisation du capital naturel de la Réserve de Biosphère des Arganeraies (RBA).

Cette 5ème édition est amenée à proposer de nouvelles orientations, notamment en matière de valeur et valorisation du capital naturel de la RBA en mettant en lumière l'importance de cet écosystème.

La filière de l'arganier bénéficie d'un intérêt particulier dans le cadre du Plan Maroc Vert,

avec la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) en 2010 et la signature d'un contrat-Programme pour la période 2012-2020 entre le Gouvernement et l'Interprofession de la filière pour le développement de la filière.

Les objectifs stratégiques de ce contrat-programme, à l'horizon 2020, consistent en la réhabilitation de 200.000 ha de l'arganeraie, la domestication de l'arganier et l'extension de sa culture en conduite moderne sur 5.000 ha, l'augmentation de la production de l'huile d'argane pour atteindre 10 000 tonnes/an en 2020 et la mise en place de projets Pilier I et Pilier II en vue d'une valorisation et d'une promotion modernes et efficaces des produits de l'arganier.

Pour la mise en œuvre de ce contrat programme, l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) a adoptée plusieurs programmes parmi lesquels, le programme de réhabilitation de l'Arganeraie et le programme d'Arganiculture.

Le programme de réhabilitation de l'Arganeraie porte sur une superficie de 200.000 ha à horizon 2020. La réhabilitation porte notamment, sur la régénération de l'arganier pour l'amélioration des performances des arganeraies existantes. Les réalisations sont de 146 397 Ha pour la période 2012-2018.

Le projet de Développement de l'arganiculture dans les environnements dégradés (DARED), financé par le Fonds Vert pour le Climat, vient couronner les efforts déployés par les différents partenaires. Ce projet porte, notamment, sur la plantation de 10.000 ha, la mobilisation des eaux de surface, le renforcement des capacités des acteurs et l'organisation



des maillons de la chaîne de valeur de la filière.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre de la filière arganier, des activités de recherche sont menées pour répondre aux orientations du Plan Maroc Vert et concernent principalement quatre axes, à savoir, l'amélioration génétique et la création de variétés d'arganier et sélection d'arganiers performants, la

à aride atlantique du Maroc.

Cet écosystème, aux utilités et rôles multiples, offre de grandes potentialités pour l'amélioration du niveau de vie des populations rurales.

Cette édition du Congrès qui se tient sous forme de tables rondes, de conférences et de visites de terrains, a connu la participation de 230 chercheurs (60 communications orales

au Maroc (FIMABIO).

En marge de cet événement, le ministre a procédé à la remise de prix aux meilleures recherches sur l'arganier à l'occasion de l'organisation du Prix de jeunes chercheurs qui a pour objectif de promouvoir et de développer une recherche d'excellence par les jeunes chercheurs, doctorants et mémorisants.

Six prix et distinctions ont



multiplication des plants sélectionnés, l'élaboration des techniques de conduite des vergers modernes d'arganier, la valorisation de l'arganier et ses produits ainsi que l'utilisation de la biotechnologie dans la recherche sur l'arganier.

A ce jour, des résultats de recherche importants ont été atteints. Il s'agit notamment, de l'inscription en 2018 de six variétés d'arganier caractérisées par leur large adaptation et par leur précocité de production au catalogue officiel. L'arganier (*Argania spinosa* L.) est un arbre endémique du Maroc, pivot d'un système agro-sylvo pastoral unique qui s'étend sur une superficie de 830 000 hectares environ dans les régions semi-aride

et affichées), issus de 9 pays ainsi que la participation de responsables gouvernementaux, de représentants des partenaires techniques et financiers, des leaders de la société civile ainsi que de nombreux professionnels.

Le ministre a présidé la signature de deux conventions. La première, signée entre le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, et la FIFARGANE porte sur la mise à niveau de l'interprofession. La deuxième convention concerne la promotion du label Bio des produits de l'Argane.

Celle-ci a été signée entre la FIFARGANE et la Fédération Interprofessionnelle du Bio

été décernés aux meilleurs travaux de recherche, toutes disciplines confondues, (trois jeunes vainqueurs en catégorie Master-Mémoire d'ingénieur : Soufiani Meriem- Bar Marouane-Boukyoud Zineb et trois autres en catégorie thèse de doctorant : Mouhaddab jamila- Bourhim Thouria-Metougi Mohamed Louay).

Cette édition, qui se veut une édition de synthèse, de capitalisation des acquis et résultats de la recherche scientifique sur l'arganier et l'arganeraie, ambitionne également d'examiner les rôles joués par les ressources de la RBA, en particulier l'arganier, dans le développement et la création de richesse.

FÉDÉRATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

Les jeux sont ouverts

Dans la perspective du congrès ordinaire du 25 janvier 2020 qui permettra à la Fédération togolaise de football (FTF) de renouveler son bureau exécutif, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 26 décembre 2019.

Elom ATTISSOGBE

« Le président de la commission électorale de la FTF informe les associations membres que conformément aux dispositions des articles 31.p, 36-7 des statuts et II et suivants du code électoral de la FTF que les élections des membres du comité exécutif auront lieu lors congrès ordinaire du 25 janvier 2020. A cet effet, les dépôts de candidatures devront impérativement parvenir au secrétariat général de la FTF au plus tard, le jeudi 26 décembre à 17 heures.

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces

suivantes : 1- la liste des candidatures avec précision des postes de président, de premier et de second vice-présidents et des membres ; 2- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ; 3- un certificat de résidence délivré par l'autorité compétente ; 4- un certificat de nationalité ; 5- un certificat de naissance ; 6- un programme d'action ; 7- une lettre de parrainage ; 8- un curriculum vitae ; 9- deux photos d'identité ».

Ce sont les termes du communiqué publié le 9 décembre par Darius Atsoo, le président de la commission électorale de la FTF, lançant ainsi les hostilités pour



l'élection du prochain président de la Fédération.

A ce jour, un seul candidat a officiellement exprimé ses intentions. Il s'agit de Tino Adjété. Malgré ses échecs répétés, l'homme ne désespère pas. Depuis quelques années, à chaque nouvelle élection à la FTF, il fait acte de candidature pour diriger l'instance suprême du football togolais.

Col. Akpovy : candidat à sa propre succession ?

L'absence de sa candidature au congrès électif du 25 janvier serait une surprise. En effet,

le président de la Fédération togolaise de football sera, sauf cataclysme, candidat à sa propre succession. Lui qui a clairement affiché ses ambitions en septembre dernier à l'issue d'une réunion. « Oui, je veux continuer et finir ce que nous avons commencé. Si les gens nous font confiance pour continuer, on va le faire. Mais s'ils ne nous font pas confiance, ils mettront en place un nouveau comité qui fera le boulot », avait déclaré le colonel Guy Akpovy.

« Nous sommes fiers de notre bilan, parce que nous avons pratiquement rempli tous les éléments que nous avons évoqués lors de la prise de fonction. Toutes les catégories de sélections sont présentes. Aujourd'hui, vous allez voir que nos clubs qui sont qualifiés pour les coupes continentales se sont montrés très performants.

Ça nous donne la joie de voir nos équipes faire ces genres de prestations. Par rapport à la sélection nationale, ce n'est pas ce que nous attendons mais nous sommes en progression », avait-il dressé comme bilan en septembre dernier.

Même si le bureau exécutif de la FTF a réussi la réalisation de certains chantiers, les attentes du public sportif restent grandes. Le cassette Claude Leroy dont les Togolais sont unanimes à réclamer le départ de la tête de la sélection nationale de football au regard des performances mitigées des Eperviers du Togo, le problème du Directeur technique national, le football à la base, etc., sont autant de défis que la liste « Nouvel Elan » n'a pu relever. Le colonel Guy Akpovy succèdera-t-il à lui-même ? Réponse le 25 janvier !

COMMERCE

16^{ème} FIL : Bilan d'une réussite !

La 16^{ème} foire internationale de Lomé est rentrée dans l'histoire le 09 décembre dernier. Pour le directeur général du CETEF, cette édition est l'une des plus réussies qui restera dans les annales de la foire.

Isidore AYEKO

« D'une façon générale le bilan est satisfaisant tant au niveau des indices qui caractérisent une foire. Les indices c'est la participation des exposants et les visiteurs. En fait sans les deux, il n'y pas la foire, il n'y a pas de manifestation commerciale. Notre ambition, c'est de dépasser les 300.000 visiteurs.

Nous exprimons notre satisfaction d'avoir dépassé ce cap », s'est félicité Kueku Banka Johnson lors d'un point de presse tenu lundi à la clôture de la 16^{ème} foire internationale de Lomé. « Nous sommes satisfaits de l'organisation. Nous avons eu des échos positifs de cette Foire. Nous avons mis le paquet. Nous avons



beaucoup innové, que ça soit au niveau de l'espace que de la communication. Le Nigéria, pays invité d'honneur, est satisfait de sa participation. Nous avons assisté à une très belle opération. Certains ont même déjà réservé leurs stands pour la prochaine édition. Côté visiteurs,

ils étaient nombreux. Ce qui prouve que la foire internationale de Lomé continue par voir de l'audience », poursuit-il.

65.000 visiteurs ont été enregistrés pour la seule journée du dimanche 08 décembre où l'affluence était plus grande que jamais.

L'une des innovations à la foire cette année est l'introduction dans le programme des rencontres d'affaires et des rencontres B to B. A ce niveau, avec 60 participations, 312 rencontres ont été enregistrées et 60 contrats ont été signés. «

Nous avons mis en place un secrétariat technique qui fera le rapport, surtout des recommandations au gouvernement pour que nous puissions faire du thème de cette édition, un thème central qui peut permettre d'aider nos jeunes frères à se faire des revenus », affirme le directeur général du CETEF. Venus de 19 pays, 25 à 30% des exposants découvrent, pour leur première fois, la Foire Internationale de Lomé. Au total, la 16^{ème} édition de la foire internationale de Lomé a enregistré 995 exposants et 308.725 visiteurs.

ENTREPRISE

Beneficial Life Insurance devient Prudential Beneficial Life Insurance

La filiale togolaise de Beneficial Life Insurance passe sous le contrôle de Prudential, une compagnie d'assurance qui revendique une réputation internationale.

L'acquéreur Prudential plc informe en effet ses partenaires et clients, de la prise de participation majoritaire au sein du groupe Beneficial, « acteur de

premier plan de l'assurance vie, implanté au Togo ». Via cette transaction, Beneficial Life Insurance Cameroun et Beneficial Life Insurance Côte d'Ivoire passent

également dans le giron de Prudential, note le confrère Togo First.

Si le montant de la transaction n'est pas révélé, il est à souligner que le groupe Beneficial offre des produits d'épargne et de protection à plus de 300 000 clients et pèse 41 succursales qui emploient plus de 2 000 agents.

Eddie Ford Brown, Président Directeur Général du Groupe Beneficial, déclare à cette occasion: « nous sommes très fiers de pouvoir intégrer Prudential, l'un des assureurs les plus réputés au niveau international.

Nous sommes impatients de travailler avec nos nouveaux collègues dans

le monde entier afin de fournir des produits et services de grande qualité à nos clients ».

Notons qu'avant le Togo, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, Prudential est déjà présent en Afrique à travers ses filiales au Ghana, Kenya, Ouganda, en Zambie et au Nigéria.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Dépistage volontaire et sensibilisation à SOGEA SATOM Togo

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre le SIDA commémorée le 1er décembre, SOGEA SATOM Togo a de nouveau sacrifié à la tradition. Une campagne de sensibilisation et de dépistage volontaire du VIH a été organisée à l'endroit des employés sur les cinq sites actifs de l'entreprise.

Nicolas EDORH

Engagé dans une démarche volontariste afin d'accompagner les efforts déployés sur le plan international par les institutions et autres organisations en matière de lutte contre le VIH/SIDA, le Groupe Vinci auquel appartient SOGEA SATOM organise depuis quelques années déjà, une campagne de sensibilisation et dépistage envers son personnel, ses collaborateurs, leurs familles, et les populations riveraines de leurs chantiers.

Cet engagement a un triple objectif : « développer l'information et l'éducation, favoriser la prévention

et la protection contre l'infection, et promouvoir l'accès au dépistage confidentiel et volontaire ».

Sollicitée par SOGEA SATOM Togo pour la campagne de sensibilisation et de dépistage volontaire, anonyme et gratuit, la structure Jeunes Missionnaires d'Aide Humanitaire (JMHA) a joué sa partition.

Selon Louis Magloire Effangono, Responsable HSE (Hygiène, Santé, Environnement), cette activité revêt une importance particulière pour l'entreprise.

« Nous mettons l'homme au



centre de la production. Si vous avez un travailleur en bonne santé, vous avez 100% de production. SOGEA SATOM est engagée depuis plusieurs années dans cette activité. C'est une façon d'apporter notre voix dans la lutte contre cette épidémie », déclare-t-il. « Le bilan des précédents éditions est positif, car de nombreux collaborateurs se sont portés volontaires pour faire le dépistage et ont pu donc connaître leur état sérologique. Ils ont aussi bénéficié des conseils des professionnels présents », ajoute-t-il. « S'agissant du test de dépistage, il se

déroule sur nos lieux de travail et est volontaire, confidentiel et anonyme. Les collaborateurs sont accompagnés dans les différentes étapes de dépistage, de diagnostic, de conseil et de soutien psychologique. Les résultats du test sont individuels et anonymes (pas d'émargement, pas de nom mentionné sur le bilan des résultats). Ils ne font état que des statistiques réalisées lors de l'évènement. Si un salarié est déclaré séropositif, il est automatiquement pris en charge par l'équipe de sensibilisation qui pourra l'orienter pour une prise en charge adéquate », explique Louis Magloire Effangono.

Pour Dr Meba Tchalim Essognim, médecin du travail, cette initiative est à saluer. « Depuis 2015, nous sommes avec SOGEA SATOM. Nous saluons l'initiative qui vise à mettre les agents dans de bonnes conditions de santé pour

une bonne productivité. Le bilan est positif, parce que nous sommes agréablement surpris par rapport à l'engouement des salariés concernant cette campagne de sensibilisation et de dépistage du VIH/SIDA. Les gens qui ont participé volontairement sont nombreux. Nous allons poursuivre la sensibilisation », fait-il savoir.

Sogea Satom s'est engagée à protéger ses collaborateurs porteurs du VIH ou atteints de SIDA de toute forme de discrimination ou de stigmatisation. La lutte contre ce type de stigmatisation est un sujet de sensibilisation régulier dans l'entreprise qui insiste beaucoup sur les voies de transmission et de contamination, afin que ses employés comprennent qu'il n'y a aucun risque à travailler avec une personne séropositive.

A L'OCCASION DU 05 DÉCEMBRE

Concurrence au Togo : L'analyse de l'ATC

Le 05 décembre marque la Journée mondiale de la concurrence. Cette année, le thème retenu est : « assurer la concurrence effective dans un monde de plus en plus en ligne ». Au Togo, l'Association togolaise des consommateurs (ATC) se prononce sur le sujet.

Nicolas EDORH

C'est par la voix de son chargé des affaires juridiques que l'ATC a donné son avis le 05 décembre, à l'occasion de la journée mondiale de la concurrence.

« La concurrence, c'est la compétition qui est laissée aux entreprises d'aller à la conquête du marché. La liberté de commerce et d'industrie est un principe fondamental. Le Togo est

un pays du système libéral. Il y a la liberté des prix. Il y a la liberté de concurrence. On a d'ailleurs une loi qui prône la liberté de concurrence. Si nous prenons certains domaines, il y a bel et bien concurrence. Je prends par exemple le domaine des télécommunications avec Togocel et Moov, les marchés publics, etc. », analyse Fridolin Adonsou.

« Maintenant, il y a des domaines dans lesquels il n'y a pas de concurrence. L'eau, l'électricité, etc. Tout dépend des secteurs. Tout le monde bénéficie de la concurrence. La concurrence cherche à réguler le marché, à assurer la transparence avec la liberté des prix. Elle permet de protéger les professionnels honnêtes des professionnels malhonnêtes. Elle profite également aux consommateurs », ajoute-t-il.

« Plus loin, quand la concurrence est saine et loyale, ça permet au consommateur de ne pas être victime des publicités mensongères. Il y a une

protection de notre santé et de notre intégrité physique. Lorsqu'il n'y a pas de concurrence, il y a le monopole et ce n'est pas bénéfique pour les consommateurs. Quand on est en situation de monopole, on offre ses produits aux prix et conditions du fournisseur. Le consommateur subit alors dans ce cas. Là où il n'y a pas de concurrence, il y a un monopole de fait ou de droit », déclare le chargé des affaires juridiques de l'Association togolaise des consommateurs. Fridolin Adonsou précise que le service en ligne a un intérêt pour le consommateur. «

Il faut aujourd'hui que la sécurité et la transparence des prix soient assurées pour le consommateur. Le principe de la concurrence voudrait qu'on affiche les prix sur les produits vendus en ligne. Le consommateur n'a pas besoin d'aller dans la messagerie privée du vendeur ou le contacter pour avoir les prix. Il faut une certaine transparence », plaide-t-il. « Nous exhortons les autorités à veiller au respect de la loi sur la concurrence au Togo, même lorsqu'il s'agit du commerce en ligne », conclut Fridolin Adonsou.



COMMUNIQUE



Amis Consommateurs, bientôt les fêtes de fin d'année !

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) vous demande d'être vigilants en achetant les friandises, les biscuits, les spaghettis, le riz, les macaronis, les boîtes de conserves, les huiles, la viande, le poisson, les liqueurs, les jus de fruit, les boissons gazeuses, les jouets etc.

Évitez-les produits périmés ou frelatés car ils sont impropres à la consommation et dangereux pour votre santé.

BONNE FETE A TOUS !

L'ATC, pour la qualité de la Vie

UEMOA

1137 milliards FCFA mobilisés sur le Marché des Titres Publics

Les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont levé un montant total de 1137 milliards de FCFA sur le Marché des Titres Publics au cours du troisième trimestre 2019. Pour lever ce montant, les Etats membres ont dû s'appuyer sur les deux compartiments du marché financier régional.

Ainsi, le montant levé sur le compartiment par adjudication s'établit à 813 milliards FCFA contre 324 milliards FCFA observés sur le compartiment par syndication. Notons toutefois

que les 324 milliards FCFA ont été levés par la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Selon le bulletin des statistiques du troisième trimestre du Marché des Titres Publics (MTP), publié



par l'Agence UMOA-Titres, la Côte d'Ivoire arrive en tête en termes de volume mobilisé avec un montant de 462 milliards de FCFA, soit environ 41% du volume total des émissions au cours de cette période.

Le Mali vient en deuxième position avec un montant de 227 milliards de FCFA mobilisés (20% du volume total). Suivi du Niger avec 179 milliards de FCFA (16%).

Viennent ensuite le Burkina Faso, le Togo et le Sénégal avec respectivement 116 milliards de FCFA (10%), 88 milliards de FCFA (8%), et 55 milliards de FCFA (5%).

La Guinée-Bissau ferme le tableau avec une levée de

11 milliards de FCFA, soit environ 1% du montant total mobilisé par les Etats de l'Union sur la période.

En terme de maturité, 26% du montant total mobilisé par les Etats l'a été sur une maturité de 03 ans. Tandis que 20% ont été mobilisés sur une maturité de 07 ans, 17% sur une maturité de 03 mois, 16% sur une maturité de 01 an, 10% sur une maturité de 05 ans, et 10% sur une maturité de 08 ans.

BANQUE

Groupe Ecobank : 6 filiales distinguées meilleures banques

Six filiales du groupe Ecobank ont décroché des distinctions à la faveur de deux événements de distinction de l'excellence dans le secteur bancaire tenus à Londres.

Les filiales Ecobank au Cameroun, au Rwanda et en Gambie ont remporté les prix de « Banque de l'année 2019 » sur leur marché respectif, à la faveur de la cérémonie des Banker Awards tenue à Londres. Ces prix ont été décernés par le magazine The Banker, une publication du Financial Times considérée comme le plus prestigieux magazine international sur

la finance. Quelques jours plus tard, le 5 décembre, Sika Finance rapporte que les filiales du groupe au Cap-Vert, en Gambie, au Libéria et au Zimbabwe ont décroché les prix de « Meilleure Banque de l'année » à la faveur de la cérémonie du Prix Bancaire Africain organisée par EMEA Finance à Londres. EMEA Finance fait figure de magazine le



plus lu par la communauté bancaire internationale. « Le jury a loué les innovations récentes de la Banque

notamment les produits digitaux de financement du commerce, Ecobank Online & Omni Lite, la solution de

paiement digital, Ecobank Pay, et la solution de paiement international, Rapidtransfer. Ces produits transforment le secteur bancaire et contribuent à rendre les entreprises africaines autonomes en offrant une meilleure accessibilité et un coût de transaction réduit », a commenté le groupe qui revendique 20 millions de clients, particuliers et institutionnels dans 33 pays africains.

FINANCES

Moody's détériore la perspective des banques en 2020

S'appuyant sur le ralentissement de l'économie mondiale, la dégradation du climat des affaires et les tensions commerciales qui rendent peu probables les perspectives d'une reprise de la croissance mondiale ; Moody's Investors Service a abaissé ce 05 décembre 2019, ses perspectives pour les banques africaines en 2020, les faisant passer de « stables » à « négatives ».

Cette détérioration de la perspective rattachée à l'activité bancaire en Afrique est imputable, par ailleurs, au niveau élevé de la dette publique alors que la croissance économique bien qu'encore robuste sur le continent, demeure inférieure à son potentiel.

A ce niveau, il est important de noter que l'activité

des banques africaines continuera d'être fortement exposée à l'environnement opérationnel de leurs pays, ce qui lie et plafonne leurs profils de crédit à ceux de leurs gouvernants. Le lien est donc évident pour Constantinos Kypreos, vice-président principal chez Moody's, pour qui « l'affaiblissement des conditions d'exploitation



exerce des pressions sur la qualité du crédit des gouvernements, ce qui se répercute sur les banques en réduisant l'attractivité des affaires, en ralentissant la croissance du crédit et en augmentant le risque lié aux actifs ».

Ainsi, selon Moody's, le risque lié aux actifs demeurera élevé, en raison

de l'augmentation des arriérés des gouvernements, de la forte concentration des prêts, des cadres juridiques favorables aux emprunteurs et de l'évolution constante des capacités de gestion des risques et de supervision.

Malgré ce sombre tableau, l'agence américaine de notation soutient que la plupart des banques africaines notées maintiennent des niveaux élevés en fonds propres, le financement et les liquidités en monnaie locale resteront solides dans la plupart des pays.

Elle soutient en outre que des disparités existent selon les régions. Ainsi, les banques

d'Afrique du Sud, du Nigeria, de Tunisie et d'Angola seront confrontées aux plus grands défis ; tandis que les banques égyptiennes, marocaines, mauriciennes et kényanes seront les plus solides.

En définitive, Moody's atteste qu'une amélioration pourrait avoir lieu si les gouvernants mettaient en œuvre des réformes structurelles et fournissaient un environnement plus favorable aux entreprises avec des institutions plus fortes qui soutiendraient une croissance économique plus dynamique.



DÉSORMAIS, POUR VOS
OPÉRATIONS DE :
MUTATION

- MUTATION
- RENOUELEMENT
PERMIS DE CONDUIRE
- DUPLICATA CARTE GRISE
- ASSURANCE
- PERMIS INTERNATIONAL
- CARTE GRISE INTERNATIONALE



22 50 79 39
90 03 83 30
DJIDJOLÉ - BATOMÉ



PRESTATAIRE AGRÉÉ PAR LA DTRF
VITMAS, RAPIDITÉ, EFFICACITÉ, ET DISCRÉTION

A L'OCCASION DE LEUR JOURNÉE INTERNATIONALE

L'ANVT prime 10 volontaires

Jeudi 5 décembre, c'était la journée internationale des volontaires. Au Togo, cette journée a été célébrée par une cérémonie de remise de prix aux meilleurs volontaires de l'année. Une initiative de l'Agence nationale de volontariat au Togo (ANVT). La cérémonie s'est déroulée en présence de la ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, Victoire Tomegah-Dogbé.

Stanislas AZIATO

Cette année, non seulement la journée internationale des volontaires (JIV) célèbre et reconnaît le volontariat sous toutes ses facettes, mais elle célèbre aussi les efforts des volontaires qui partout dans le monde contribuent à l'inclusion. Placé sous le thème « volontariat pour

un développement inclusif », la commémoration du Togo a été riche en couleurs. Cette thématique permet de reconnaître la sollicitude des volontaires à travers le monde et qui répondent à l'appel dans les moments difficiles, prenant des risques, afin de sauver des vies et d'aider les



autres à vivre dans la dignité. Le Togo compte à ce jour plus de 30 000 volontaires nationaux mobilisés par l'ANVT depuis 2011.

L'édition 2019 de la JIV au Togo a pour objectif général de promouvoir toutes les formes de volontariat existantes au Togo ainsi que les valeurs, l'environnement et les cadres qui permettent l'expression de l'engagement citoyen. Au cours, de cette

célébration, des prix ont été remis aux 10 meilleurs volontaires nationaux de l'année. Ils vont de 200 000 à 1 500 000 FCFA.

Cinq prix spéciaux offerts par l'Union européenne ont été également attribués à cinq lauréats. « Nos volontaires sont à féliciter pour le travail qu'ils font pendant leurs missions. Ce qui va dans la ligne droite des ODD, avec le processus de

décentralisation enclenché au Togo. En plus de la mise en œuvre du PND (2018-2022), le rôle des volontaires est plus que jamais déterminant dans les 117 communes respectives que compte le Togo », a indiqué Omar Agbangba, directeur général de l'ANVT-Togo.

Plusieurs dizaines de volontaires ont répondu massivement à l'appel de l'ANVT pour l'opération « 100 pour sang ». Une mobilisation qui permettra de sauver des vies humaines, puisque le Togo se trouve depuis un temps dans une situation de pénurie de sang dans les hôpitaux.

GESTION EFFICIENTE DES INSTITUTIONS

Le SYNBANK outille les délégués de personnel

Former les délégués à assumer convenablement leur mission. C'est l'objectif principal du Syndicat des employés et cadres des banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (SYNBANK) qui a initié samedi 7 décembre, un séminaire de formation à l'intention des délégués de personnel des organisations membres.

Stanislas AZIATO

Ils sont une centaine de délégués venus des institutions bancaires, des sociétés d'assurance du Togo à prendre part à ce séminaire de formation axé sur le thème : « Responsabilité syndicale et contribution des syndiqués à la gestion efficiente de nos entreprises ».

« Pour défendre ses droits, il faut d'abord bien connaître ses devoirs, et savoir quand, comment et pourquoi revendiquer ». C'est le fil

rouge de cette formation. Le bureau du SYNBANK veut inculquer des notions liées aux responsabilités des délégués du personnel, surtout les nouveaux, puisqu'ils sont remplacés tous les deux ans dans leurs différentes institutions.

« Le séminaire est important puisque dans la vie, il faut toujours apprendre. Et vous n'êtes pas sans savoir que chaque deux ans, nous renouvelons

nos collègues de délégués et parfois, c'est des nouveaux venus qui ne maîtrisent pas trop les pratiques syndicales. Donc il faut les outiller et leur montrer les fondements du syndicat, comment négocier, maîtriser les droits et devoirs », a expliqué Mme Joséphine Patassé, secrétaire générale du SYNBANK.

Quatre communications ont meublé ce séminaire. Il s'agit notamment de : « Délégués du personnel : rôle, Droits et Devoir » ; « Gestion du temps : outils pour l'amélioration des performances des salariés et de la rentabilité des entreprises » ; « Le Syndicalisme : dialogue pour anticiper les conflits » ; « Éthique et Déontologie sur les lieux de travail ».

Par ce séminaire, le

SYNBANK veut amener les membres à être plus regardants dans la gestion de leurs différentes institutions. « Nous avons pensé qu'avec les temps qui courent et avec cette histoire de privatisation que nous entendons de gauche à droite, il faut quand même que nos camarades sachent ce qu'il se passe dans les entreprises, comment aller négocier, comment parler, comment faire pour être dans le jeu, voir ce qu'il se passe. S'ils ne sont pas outillés, ils ne peuvent pas agir. C'est donc pourquoi nous avons opté pour la formation », a indiqué la secrétaire générale. Aussi, précise-t-elle, « nous ne sommes pas là seulement pour revendiquer. Nous sommes là pour suivre aussi

la gestion de nos banques, de nos assurances, de nos établissements financiers. Aujourd'hui, nous avons de ces responsables qui vont vous faire couler si vous ne faites pas attention, et eux, ils ramassent tout. Mais si nous sommes à l'avant-garde, si nous voyons certains chiffres qui ne marchent pas, nous devons interpellier le Directeur. Et nos textes nous donnent ces droits ».

SPORT

Football professionnel : le rapport 2019 de la FIFA dévoilé

La FIFA a dévoilé mercredi son rapport 2019 sur le football professionnel. Ce rapport fait le point sur le nombre total de clubs professionnels à travers le monde, le championnat de première division dans 205 pays et le système d'octroi de licences aux clubs.

Dans ce document de 248 pages, l'instance dirigeante du football mondial a indiqué que 91% des associations membres disposent d'un système d'octroi de licences aux clubs. Le même rapport souligne que dans près de deux tiers des cas concernés par cette étude, l'organisateur du championnat national

de première division est l'association membre et non pas une ligue. Selon les statistiques dévoilées par la FIFA, 63% des championnats de première division sont soutenus par un sponsor titre, 60% des compétitions nationales sont disputées sur un format aller-retour et 81% disposent d'un système de

promotion-relégation.

Des conclusions importantes du rapport

- la vente collective est, à une écrasante majorité, l'option la plus répandue en termes de droits de retransmission puisqu'il n'existe que 23 pays où les clubs vendent les droits de diffusion de leurs matches sur une base individuelle ;

- 71% des pays ont mis en place des mesures permettant de limiter le nombre de joueurs pouvant être enregistrés par un même

club.

- les périodes d'enregistrement se sont étalées sur un peu plus de trois mois (97 jours) ;

- seules 37 associations membres ont enregistré plus de 150 signatures internationales ;

- un quart des 211 associations membres n'a accueilli aucun joueur venant de l'étranger.



Récépissé No 0546/31/05/16/ HAAC

Djidjilé - Batomé, von après Maison Suzanne AHO, en face de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 / 98 01 82 02

Rédacteur en chef

Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINOU
Ismaël ALI

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

LA COLOMBE

Tirage

1000 exemplaires

1^{er} Decembre 2019
JOURNEE
 INTERNATIONALE
 DE LUTTE CONTRE
LE SIDA

SOGEA SATOM
 ensemble @ **VINCI**

DISPOSITIF DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT POUR NOS EMPLOYÉS !



Que signifie être " séropositif " ?

Une personne est dite séropositive pour le VIH lorsque le test de dépistage montre la présence d'anticorps anti-VIH dans son sang, ce qui signifie qu'elle a été contaminée par le virus. Un résultat positif doit être systématiquement contrôlé par un autre test dit de confirmation. Une personne dont le résultat est négatif est dite " séronégative ".

A quoi sert le test de dépistage ?

Il s'agit d'un test de laboratoire réalisé sur un prélèvement de sang. Ce test sert à détecter les anticorps produits en réaction à la présence du virus dans l'organisme. Ces anticorps anti-VIH témoignent donc de l'infection par le VIH de la personne chez qui le test a été réalisé.

Que faire après une prise de risque ?

Les anticorps anti-VIH apparaissent dans un délai de 4 à 8 semaines en moyenne après la contamination. Le test de dépistage des anticorps est donc négatif au tout début de l'infection, bien que la personne soit contaminée. La positivité du test correspond à l'apparition des anticorps. C'est ce qu'on appelle la séroconversion. En pratique, seul un test réalisé trois mois ou plus après une situation à risque permet d'être certain du résultat. Compte tenu de l'évolution actuelle de la prise en charge, une consultation médicale est recommandée sans délai après un risque de contamination.



**Nous prenons en charge le traitement
 de nos employés séropositifs !**

«Connais ton Statut»

SOGEA SATOM
 ensemble @ **VINCI**